

Processus d'élaboration d'une norme d'accessibilité

 Conseil consultatif sur l'accessibilité (CCA)  Participation du public  Gouvernement



1 Le Conseil consultatif sur l'accessibilité (CCA) crée un comité d'élaboration des normes (CEN).



2 Le CEN prépare des recommandations pour la norme.



3 Le CEN obtient l'avis du public sur ces recommandations.



4 Le CCA approuve les recommandations et les soumet au ministre de la Justice.



5 Le gouvernement communique les recommandations du CCA au public.



6 Le gouvernement étudie les recommandations et fait l'ébauche de la norme (règlement).



7 Le gouvernement consulte le public sur la norme.



8 Le gouvernement finalise la norme.



9 La norme devient loi.



10 Le gouvernement diffuse l'information et les outils et s'assure de la conformité à la norme.